

Jonage Avant Tout

■ Chimimeca, une usine classée Seveso aux portes de Jonage.

Acte 1 : Avril 2019, le maire de Jonage signe en toute discrétion le permis de construire pour l'installation de l'entreprise Chimimeca, **sans même en informer son conseil municipal et la population.** Même si le maire nous dit maintenant ne pas avoir pu refuser ce permis dont la demande remplissait toutes les conditions légales et administratives requises, il aurait certainement pu et dû communiquer largement sur ce dossier et faire bloc avec ses administrés pour dire non à ce projet et faire pression sur la Préfecture.

Acte 2 : Juin 2019, l'enquête publique obligatoire fait l'objet de la publicité la plus discrète possible et aucune action réelle de communication n'est faite par la mairie auprès de la population afin de sensibiliser fortement les jonageois sur les dangers de ce projet. Tout va bien dans le meilleur des mondes !

Acte 3 : Conseil municipal du 17 juillet 2019, le conseil municipal doit donner son avis sur l'installation de cette usine suite à l'enquête publique. En réponse à nos interrogations le maire explique : « D'après le rapport de l'enquête publique, l'entreprise ne présente pas de danger. Toutes les mesures seront prises pour qu'en cas d'incident les habitants des communes voisines ne risquent rien ».

Et dans le même temps, le maire nous annonce qu'il y aura une grande aire de prévue afin que les pompiers puissent intervenir facilement en cas d'accident. Alors, risque ou pas risque ? Après lui avoir rappelé qu'il était garant de la santé et du cadre de vie de ses administrés nous lui avons demandé d'être à la hauteur de sa tâche, à peine **d'être à jamais le maire ayant autorisé l'installation d'une usine SEVESO sur notre commune.** Le maire et son groupe ont néanmoins voté pour !

Acte 4 : Inquiète de la décision du maire, l'association **JONAGE AVANT TOUT** informe les jonageois de ce projet et, à leurs très nombreuses demandes, organise une pétition qui recueillera plus de 700 signatures et sera remise en mains propres au Chef de Cabinet du Préfet de Région. Parallèlement, un collectif de jonageois crée spontanément une association de défense de l'environnement afin de s'opposer à l'installation de cette usine.

Acte 5 : En octobre 2019, sous la pression de ses administrés, le maire opère « un rétropédalage stratégique » et prend un arrêté d'annulation du permis de construire qu'il a signé en avril.

Acte 6 : Décembre 2019, le Tribunal Administratif suspend l'arrêté d'annulation du maire suite aux recours déposés contre celui-ci par Chimimeca... et le Préfet ! **C'est la période, alors faisons un vœu pour que cette usine ne voit pas le jour à Jonage.**

Conclusion : Que de temps passé et d'énergie dépensée sur ce dossier qui illustre bien les limites de la gestion autocratique de notre commune. **Nous, en charge des affaires, nous aurions impliqué la population en amont afin de traiter efficacement ce dossier avec vous et pour vous.**

Néanmoins, nous vous souhaitons une très belle année 2020.